

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31976**

Intitulé

Opérateur de prises de vues

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut international de l'image et du son (IIS) Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier d'opérateur de prises de vues consiste à concevoir et à créer, les images pour une production cinématographique ou télévisuelle, communément appelée, un film ou un téléfilm.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- A - Concevoir artistiquement et techniquement la mise en image d'un film.
- B - Préparer le tournage d'un film
- C - Effectuer les essais de prise de vue d'un film
- D - Effectuer la prise de vue du tournage d'un film
- E - Superviser le traitement de l'image après tournage d'un film.
- F - Effectuer le tournage d'émissions de télévision en direct ou conditions de direct

Le (la) titulaire est capable de :

- Faire les choix artistiques et techniques d'une prise de vue.
- Valider un découpage et un storyboard.
- Concevoir un plan d'éclairage.
- Constituer une équipe prise de vues.
- Etablir un workflow et des listes de matériels auprès des fournisseurs.
- Mettre en place le protocole des repérages,
- Contrôler le plan de travail.
- Contrôler le matériel prise de vue.
- Effectuer le protocole du Keylight.
- Contrôler les tests de maquillages et de costumes, en fonction des rendus image.
- Contrôler les protocoles des effets spéciaux, liés à la prise de vues.
- Contrôler les mises en place caméra et la mise en place de l'éclairage.
- Superviser les répétitions.
- Contrôler les réglages pendant l'enregistrement des scènes.
- Superviser l'étalonnage.
- Etudier le conducteur*.
- Vérifier le bon fonctionnement des caméras.
- Valider le plan et la mise en place de l'éclairage multi caméras.
- Superviser les répétitions.
- Superviser et contrôler les cadrages et les réglages lumière pendant l'enregistrement de l'émission.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- 1 - Le cinéma
- 2 - La télévision
- 3 - L'événementiel

Types d'emplois accessibles

- Opérateur de prises de vues - cadreur
- Assistant-opérateur
- DIT (Digital Imaging Technician)
- data manager
- chef opérateur
- machiniste

- chef-machiniste
- électricien
- chef-électricien

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

L1504 : Éclairage spectacle

Réglementation d'activités :

Aucune

Toutefois l'habilitation électrique B1V* est de plus en plus recommandée par certains organismes de la profession, comme la Fédération des industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia (FICAM*), PANALUX, loueur de matériel d'éclairage pour le cinéma, la télévision et l'événementiel.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- 1 - Concevoir artistiquement et techniquement la mise en image d'un film.
- 2 - Préparer le tournage d'un film.
- 3 - Effectuer les essais de prise de vue d'un film.
- 4 - Effectuer la prise de vue du tournage d'un film.
- 5 - Superviser le traitement de l'image après tournage d'un film.
- 6 - Le tournage des émissions de télévision en direct ou en conditions de direct.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31976 - Effectuer les essais de prise de vue d'un film.</p>	<p>Compétences professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler le matériel prise de vue. - Effectuer le protocole du keylight. - Contrôler les tests de maquillages et de costumes. - Contrôler le protocole des effets spéciaux, liés à la prise de vue. <p>Dans le cadre d'une situation professionnelle spécialement reconstituée à l'identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat note sur les listes, l'état du matériel. - Pour le matériel ne convenant pas, le candidat propose des solutions de remise en état ou de remplacement. - Le candidat présente ses prises de vue test et valide ses choix de réglages. - Le candidat présente des tests filmés, de maquillages et de costumes sous différents éclairages. - Le candidat présente sa proposition d'effets spéciaux et justifie ses choix techniques, artistiques et leurs retombées financières. <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31976 - Effectuer le tournage d'émissions de télévision en direct ou conditions de direct.</p>	<p>Compétences professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier et comprendre un conducteur. - Vérifier le bon placement des caméras. - Vérifier le bon placement des éclairages, multi caméras. - S'assurer que le dispositif, image, lumière, machinerie soit conforme avec le déplacement des participants et des présentateurs ou journalistes. - Contrôler la bonne coordination des réglages entre le plateau et la régie. <p>Evaluations</p> <p>Evaluation, en situation pendant les prises :</p> <p>Dans le cadre d'une situation professionnelle spécialement reconstituée à l'identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En situation, le candidat met en place l'éclairage et les caméras. - En situation, le candidat effectue le déroulement du protocole requis. - En situation le candidat s'assure que les caméras soient à leurs bonnes places et que les enchaînements de lumière se font correctement. <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31976 - Concevoir artistiquement et techniquement la mise en image d'un film.</p>	<p>Compétences professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier un scénario, identifier et lister les paramètres artistiques et techniques directement liés à la mise en image. - Comprendre et valider un découpage. - Valider un storyboard. - Concevoir un plan d'éclairage. - Concevoir un workflow, tenant compte des contraintes de production et de post production. - Assurer une veille métier. <p>Evaluations</p> <p>Dans le cadre d'une situation professionnelle spécialement reconstituée à l'identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat présente un rapport écrit, sous forme de notes d'intentions distinctes. - entretien oral avec le candidat - des documents photos et croquis - des réponses orales aux précisions demandées. - Rédaction d'une note d'intention artistique et d'une note technique. - Entretien oral sur la base des deux notes. - Le candidat établit un découpage par écrit. - entretien oral pour l'analyse du découpage. - Le candidat interprète le storyboard proposé par l'intervenant - Le candidat réalise le schéma d'implantation détaillé de l'éclairage. - Rédaction d'un dossier de veille, reposant sur des entretiens avec des professionnels. Le dossier est évalué par le jury de certification. <p>- Soutenir son dossier de veille et son projet professionnel à l'oral avec le jury de certification</p> <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31976 - Préparer le tournage d'un film.</p>	<p>Compétences professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier un scénario, identifier et lister les paramètres artistiques et techniques directement liés à la mise en image. - Comprendre et valider un découpage. - Valider un storyboard. - Concevoir un plan d'éclairage. - Concevoir un workflow, tenant compte des contraintes de production et de post production. - Assurer une veille métier. <p>Evaluations</p> <p>Dans le cadre d'une situation professionnelle spécialement reconstituée à l'identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat présente un rapport écrit, sous forme de notes d'intentions distinctes. - entretien oral avec le candidat - des documents photos et croquis - des réponses orales aux précisions demandées. - Rédaction d'une note d'intention artistique et d'une note technique. - Entretien oral sur la base des deux notes. - Le candidat établit un découpage par écrit. - entretien oral pour l'analyse du découpage. - Le candidat interprète le storyboard proposé par l'intervenant - Le candidat réalise le schéma d'implantation détaillé de l'éclairage. - Rédaction d'un dossier de veille, reposant sur des entretiens avec des professionnels. Le dossier est évalué par le jury de certification. <p>Compétences professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer une équipe de prise de vue, d'électriciens, de machinistes. - Etablir les listes de matériel, prise de vue, lumière, machinerie. - Proposer un protocole de repérages selon des directives de production et de post production. - Valider un plan de travail du point de vue des contraintes de prise de vue. <p>Evaluations</p> <p>Dans le cadre d'une situation professionnelle spécialement reconstituée à l'identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat présente une équipe et justifie ses choix. - Le candidat établit le workflow correspondant au film proposé. - Le candidat établit une liste de matériel et en entretien oral, motive ses choix. - Le candidat présente un compte rendu descriptif accompagné de photos. <p>Le candidat valide le bon fonctionnement du matériel et propose des solutions de remise en état ou de remplacement.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31976 - Effectuer la prise de vue du tournage d'un film.</p>	<p>Compétences professionnelles Conformément aux choix du découpage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Placer la caméra. - Choisir les cadrages. - Donner des directives précises à l'équipe machinerie pour mettre en place les mouvements de caméra. - Superviser l'équipe d'électriciens installant le matériel lumière. - Faire les ultimes réglages lumière. - S'adapter aux ultimes directives de mise en scène. - Contrôler que les positions et mouvements de caméra soient précis par rapport aux positions et déplacements des personnages et qu'il en soit ainsi également des positions des éclairages. - Contrôler l'enregistrement correct des images et l'enregistrement de leurs sauvegardes. <p>Evaluations Dans le cadre d'une situation professionnelle spécialement reconstituée à l'identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon le protocole établi, le candidat dirige l'implantation des lumières, contrôle le positionnement de la caméra, contrôle les mouvements de caméra, les réglages, ainsi que la mise en place de l'action qui va être tournée. - Pendant les répétitions et pendant le tournage effectif, le candidat supervise le maintien des bonnes conditions d'éclairage et de prise de vue et leurs réglages afférents. <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 31976 - Superviser le traitement de l'image après tournage d'un film.</p>	<p>Compétences professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supervision de l'étalonnage. <p>Evaluations Dans le cadre d'une situation professionnelle spécialement reconstituée à l'identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat propose au réalisateur, au vu des images sur écran, différents réglages quant à la colorimétrie et la photométrie et argumente ses choix. <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
---	--------	-----------------------

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le jury est composé de 4 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 réalisateur - 1 opérateur de prise de vue ou bien 1 cadreur - 2 représentants de l'autorité de certification <p>Mode de désignation : Les 2 représentants de l'autorité délivrant la certification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur pédagogique - un enseignant en image ou en réalisation, permanents <p>- Le réalisateur et l'opérateur de prise de vue ou le cadreur sont choisis alternativement, d'une année sur l'autre, l'un travaillant pour le cinéma et l'autre travaillant pour la télévision. Mais ils sont systématiquement choisis parmi les membres de l'AFC (Association Française des directeurs de la photographie).</p> <p>Le président du jury est désigné parmi les deux personnes extérieures à l'école.</p>
En contrat d'apprentissage	X	<p>Le jury est composé de 4 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 réalisateur - 1 opérateur de prise de vue ou bien 1 cadreur - 2 représentants de l'autorité de certification <p>Mode de désignation : Les 2 représentants de l'autorité délivrant la certification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur pédagogique - un enseignant en image ou en réalisation, permanents <p>- Le réalisateur et l'opérateur de prise de vue ou le cadreur sont choisis alternativement, d'une année sur l'autre, l'un travaillant pour le cinéma et l'autre travaillant pour la télévision. Mais ils sont systématiquement choisis parmi les membres de l'AFC (Association Française des directeurs de la photographie).</p> <p>Le président du jury est désigné parmi les deux personnes extérieures à l'école.</p>

Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury est composé de 4 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 réalisateur - 1 opérateur de prise de vue ou bien 1 cadreur - 2 représentants de l'autorité de certification <p>Mode de désignation :</p> <p>Les 2 représentants de l'autorité délivrant la certification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur pédagogique - un enseignant en image ou en réalisation, permanents - Le réalisateur et l'opérateur de prise de vue ou le cadreur sont choisis alternativement, d'une année sur l'autre, l'un travaillant pour le cinéma et l'autre travaillant pour la télévision. <p>Mais ils sont systématiquement choisis parmi les membres de l'AFC (Association Française des directeurs de la photographie).</p> <p>Le président du jury est désigné parmi les deux personnes extérieures à l'école.</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le jury est composé de 4 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 réalisateur - 1 opérateur de prise de vue ou bien 1 cadreur - 2 représentants de l'autorité de certification <p>Mode de désignation :</p> <p>Les 2 représentants de l'autorité délivrant la certification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur pédagogique - un enseignant en image ou en réalisation, permanents - Le réalisateur et l'opérateur de prise de vue ou le cadreur sont choisis alternativement, d'une année sur l'autre, l'un travaillant pour le cinéma et l'autre travaillant pour la télévision. <p>Mais ils sont systématiquement choisis parmi les membres de l'AFC (Association Française des directeurs de la photographie).</p> <p>Le président du jury est désigné parmi les deux personnes extérieures à l'école.</p>
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	<p>Le jury est composé de 4 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 réalisateur - 1 opérateur de prise de vue ou bien 1 cadreur - 2 représentants de l'autorité de certification <p>Mode de désignation :</p> <p>Les 2 représentants de l'autorité délivrant la certification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur pédagogique - un enseignant en image ou en réalisation, permanents - Le réalisateur et l'opérateur de prise de vue ou le cadreur sont choisis alternativement, d'une année sur l'autre, l'un travaillant pour le cinéma et l'autre travaillant pour la télévision. <p>Mais ils sont systématiquement choisis parmi les membres de l'AFC (Association Française des directeurs de la photographie).</p> <p>Le président du jury est désigné parmi les deux personnes extérieures à l'école.</p>
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Cadreur - opérateur de prise de vue avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé "Opérateur de prises de vues", avec effet au 28 avril 2018, jusqu'au 21 décembre 2020.

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur : 3IS SUP

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Cadreur-opérateur de prise de vues, vidéo et lumière" avec effet au 21 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2018.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 26 mars 1998 publié au Journal Officiel du 18 avril 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation à compter de 1990.

Pour plus d'informations

Statistiques :

- 2013 : 30 titulaires de la certification
- 2014 : 49 titulaires de la certification
- 2015 : 48 titulaires de la certification
- 2016 : 47 titulaires de la certification

Autres sources d'information :

Contact@3is.fr

Tel: 01 30 69 00 17

<http://www.3is.fr>

Lieu(x) de certification :

Institut international de l'image et du son (IIS) : Île-de-France - Yvelines (78) [4 rue Blaise Pascal - 78990 ELANCOURT]

Institut international de l'image et du son (IIS)

4 rue Blaise Pascal

78990 Elancourt

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON (3IS)

4 rue Blaise Pascal -78990 ÉLANCOURT

3is Bordeaux

16 rue des Terres Neuves - 3310 Bègles

Historique de la certification :

Libellé de la certification :

Cadreur(euse) – Opérateur de la prise de vues, vidéo et lumière Niveau : III

Certification précédente : Cadreur-opérateur de prise de vues, vidéo et lumière